



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/139  
S/16430

28 mars 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Points 18, 31, 33 et 74 de la liste préliminaire\*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE

L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

CONSEIL DE SECURITE

Trente-neuvième année

Lettre datée du 20 mars 1984, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser une copie des documents finals de la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, tenue à Djakarta du 26 au 30 janvier 1984, et de vous demander de bien vouloir les faire distribuer en tant que documents officiels de l'Assemblée générale au titre des points 18, 31, 33 et 74 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Inde  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) N. KRISHNAN

\* A/39/50.

ANNEXE

Documents finals de la Conférence des ministres de l'information  
des pays non alignés, tenue à Djakarta du 26 au 30 janvier 1984

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
DECLARATION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INFORMATION DES PAYS NON ALIGNES TENUE A DJAKARTA .....	3
APPEL DE DJAKARTA AUX MEDIAS .....	19
RESOLUTION SOUTENANT L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE .....	21
RESOLUTION RELATIVE A LA REDUCTION DES TARIFS DES COMMUNICATIONS .....	22
RESOLUTION RELATIVE AU POOL DES AGENCES DE PRESSE DES PAYS NON ALIGNES .....	23
RESOLUTION RELATIVE A L'UTILISATION DE LA RADIO POUR DIFFUSER DES EMISSIONS HOSTILES AUX PAYS NON ALIGNES .....	24

APPENDICES

I. Allocation prononcée par M. Soeharto, président de la République d'Indonésie lors de l'ouverture de la Conférence des ministres de l'information de pays non alignés, le 26 janvier 1984 à Djakarta .....	27
II. Message de la présidente du Mouvement des pays non alignés, S. Exc. Mme Indira Gandhi, premier ministre de la République de l'Inde .....	31

**DECLARATION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INFORMATION DES  
PAYS NON ALIGNES TENUE A DJAKARTA**

**I. INTRODUCTION**

1. Comme suite à la décision de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, les ministres de l'information des pays non alignés se sont réunis à Djakarta du 26 au 30 janvier 1984 dans le but de renforcer et développer la coopération mutuelle entre les pays non alignés conformément aux objectifs et principes du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, d'évaluer les effets de l'évolution des techniques dans ce domaine, de déterminer les critères applicables au Conseil intergouvernemental et en poursuivre la mise en place pendant la période qui s'étendra jusqu'à la prochaine Conférence des ministres de l'information.

2. a) Les représentants des pays et organisations membres de la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés dont les noms suivent ont participé à la Conférence :

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bolivie, Botswana, Colombie, Congo, Chypre, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Malaisie, Malte, Maroc, Maurice, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, OLP, Qatar, République arabe du Yémen, République démocratique populaire du Yémen, République démocratique populaire de Corée, République islamique d'Iran, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Tanzanie, Tunisie, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

b) Etaient représentés à la Conférence par des observateurs :

i) Les pays suivants :

Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Mexique;

ii) Les organisations suivantes :

Ligue des Etats arabes, Organisation de l'unité africaine, Pan Africanist Congress of Azania, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques.

c) Des représentants des pays et des organisations dont les noms suivent ont assisté à la Conférence en qualité d'invités :

Autriche, Espagne, Finlande, République dominicaine, Roumanie, Suède, Suisse, Saint-Siège, FAO, Comité spécial de la décolonisation des Nations Unies, Conseil des Nations Unies pour la Namibie, PNUD, Unesco, ONUDI, OMS, UIT, Président du Pool d'agences de presse des non-alignés et Président de l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés.

3. Lors de la séance inaugurale, les ministres de l'information ont eu le privilège d'entendre une allocution liminaire particulièrement éloquente prononcée par S. Exc. M. Suharto, Président de la République d'Indonésie. Dans cette allocution, le Président a invité les pays membres à mettre en place, en utilisant leurs propres ressources, un système d'information et de communication qui renforce la cohésion du Mouvement des pays non alignés et permette à ses membres de s'épauler les uns les autres. Il a en outre demandé à la Conférence de prendre des mesures pour assurer, grâce à l'acquisition des techniques modernes et à la maîtrise de l'information, une circulation plus équilibrée de l'information entre pays développés et pays en développement.

4. L'allocution du Président de l'Indonésie a été saluée par tous les participants comme une importante contribution aux travaux et au succès final de la Conférence. Celle-ci a décidé à l'unanimité d'adopter le texte de l'allocution comme document officiel.

5. Les ministres ont reçu un message de la Présidente du Mouvement des pays non alignés, S. Exc. Mme Indira Gandhi, Premier Ministre de la République de l'Inde. Dans son message, la Présidente du Mouvement des pays non alignés a déclaré que les pays non alignés étaient animés du désir sincère d'encourager l'amitié et de resserrer la coopération avec les deux blocs. Amitié et coopération exigeaient un meilleur équilibre de l'information et c'était la raison pour laquelle les pays non alignés s'étaient faits les champions du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Le premier ministre Indira Gandhi a galement déclaré que les pays en développement avaient davantage à apprendre de leur expérience mutuelle que de celle des pays riches. C'était d'ailleurs dans ce but que le Mouvement des pays non alignés avait mis au point d'utiles mécanismes comme le Pool d'agences de presse des non-alignés et l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés, qui permettaient aux pays membres d'échanger des informations. En dépit de leurs charges administratives et financières considérables, ces mécanismes avaient contribué à décoloniser l'information.

6. Les ministres se sont déclarés profondément sensibles au message de la Président du Mouvement des pays non alignés et ont décidé à l'unanimité d'adopter le texte de ce message comme document officiel de la Conférence.

7. Les ministres ont pris acte avec satisfaction du rapport du Président du Conseil intergouvernemental sur les activités que celui-ci a entreprises. Ils ont également rendu hommage au Conseil pour l'oeuvre qu'il a accomplie en établissant un cadre de coopération à Georgetown en mai 1981 et pour les mesures pratiques de coopération énoncées dans le Programme d'action adopté à La Valette en juin 1982.

8. Les ministres ont fait le bilan de l'état actuel de la coopération entre les pays non alignés et autres pays en développement dans le domaine de l'information en vue d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace. Ils ont également passé en revue et évalué la mise en oeuvre du programme d'action pour la coopération dans le domaine de l'information, y compris les activités du Pool d'agences de presse, de l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés, le renforcement des agences nationales, les programmes d'échanges de représentants des organes d'information, le développement des infrastructures de communication, les tarifs des communications, les besoins en formation, la presse, l'audiovisuel et autres questions connexes.

## II. EXAMEN DE LA SITUATION ACTUELLE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

9. Les ministres de l'information ont présenté le droit à la communication comme un droit fondamental de l'homme et l'information comme une ressource vitale, indispensable à l'exercice du pouvoir politique, économique et culturel.

Ils ont exprimé leur préoccupation persistante devant le fait que le système international de la communication et de l'information perpétue la domination des pays développés sur les échanges, le commerce et les rapports mondiaux.

Les pays non alignés et autres pays en développement pâtissent d'une situation où les moyens internationaux de communication de masse sont dominés par les agences de presse transnationales et par des sociétés qui exercent un véritable monopole mondial dans ce domaine et, partant, sur la diffusion des informations à l'échelon international. Il en a résulté un déséquilibre quantitatif, dans la circulation des informations entre pays développés et pays en développement ainsi qu'entre pays en développement, aussi bien que qualitatif, dans la mesure où les informations sont présentées sous un jour défavorable aux pays en développement.

Les ministres ont donc jugé indispensable que les pays non alignés et autres pays en développement redressent cette situation, en décolonisant l'information et en promouvant l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

10. Les ministres de l'information ont réaffirmé que la décolonisation de l'information était au coeur de la lutte que mènent les pays non alignés pour instaurer le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ils ont reconnu que la diversification des sources d'information et l'élimination des inégalités qui caractérisent la circulation mondiale de l'information faciliteraient grandement le dialogue et l'entente sur le plan international.

11. Les ministres sont convenus que, face au déséquilibre persistant et général qui caractérise la circulation internationale de l'information, une coopération plus étroite devait s'établir entre les médias et les services d'information des pays non alignés et autres pays en développement. Ils sont également convenus que cette coopération devait être étendue systématiquement à tous les moyens de communication de masse.

12. Les ministres ont également estimé que, dans les pays non alignés, l'information et la communication devraient servir d'appui aux programmes de développement et aux priorités des pays membres, tout en respectant les principes de liberté, d'indépendance nationale, de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun.

À cet égard, les ministres sont convenus que chaque pays devait être à même de définir ses propres politiques et réseaux de communication, sans ingérence ni intervention extérieure, conformément à son histoire, à ses valeurs sociales, à ses traditions culturelles ainsi qu'à ses priorités politiques et en matière de développement.

### III. COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

13. Les ministres ont noté avec satisfaction que, grâce à la mise en oeuvre du Programme d'action et à de nouvelles initiatives en matière de coopération, les efforts des pays non alignés pour diffuser des informations et des reportages internationaux présentant un plus haut degré d'exactitude et d'objectivité se révélaient efficaces. A cet égard, la Conférence a noté qu'à la réunion de La Vallette, le Conseil intergouvernemental pour la coordination de l'information et des moyens de communication de masse entre les pays non alignés avait fait sienne la recommandation de la réunion du Groupe d'experts tenue à New Delhi les 22 et 23 février 1982.

14. Les ministres se sont félicités des résultats tangibles des efforts déployés par les pays non alignés pour se doter, en ne comptant que sur leurs propres ressources et en étroite coopération mutuelle, de moyens d'information nationaux.

15. Etant donné que pour accélérer le processus de décolonisation de l'information il faut des activités planifiées, les ministres ont lancé un appel aux pays membres pour qu'ils participent activement, dans la mesure où leurs moyens le leur permettent, à la mise en oeuvre du Programme d'action.

16. Compte tenu de l'insuffisance des infrastructures d'information et de communication que la plupart des pays non alignés ont héritées de l'ère coloniale et du handicap que cela représente pour eux, les ministres sont convenus que les pays non alignés devaient s'affranchir de leur dépendance à l'égard des agences de presse transnationales en coopérant à la réorganisation et au développement de leurs infrastructures. Ils ont également déclaré qu'il leur fallait mettre davantage en commun leurs expériences dans le domaine des moyens de communication de masse, en organisant des visites de spécialistes des questions d'information et des échanges de programmes radiodiffusés et télévisés, de films et de livres. Les ministres ont exprimé l'espoir que, grâce à de tels échanges, les pays seraient mieux informés de leurs réalisations respectives.

17. Les ministres ont jugé souhaitable d'envisager la création d'un mécanisme qui permettrait aux pays membres d'obtenir des informations sur les techniques et les aiderait à sélectionner et acquérir le matériel requis pour améliorer leurs techniques de communication et d'information.

18. Les ministres de l'information ont insisté sur le fait que leur dépendance actuelle à l'égard des pays industrialisés en matière d'équipements et de systèmes d'information et de communication représentait une menace sérieuse pour la préservation des cultures et des modes de vie de leurs pays. Aussi ont-ils insisté sur la nécessité urgente d'une action commune en vue d'améliorer leurs systèmes et infrastructures dans le domaine de l'information et de doter de tels équipements les pays qui en sont encore dépourvus.

Les ministres ont souligné en particulier la nécessité de faire en sorte que les pays membres non seulement aient davantage accès aux satellites de communication, aux systèmes d'information électroniques, à l'informatique et aux techniques de communication de pointe, mais puissent également surveiller l'utilisation de ces techniques à l'échelon international et exercer leur influence dans ce domaine.

Ils ont également souligné l'importance des efforts qui sont déployés actuellement sous les auspices de l'Unesco en vue de resserrer les liens d'amitié entre les peuples selon les principes de l'égalité et du respect de l'identité culturelle, politique et économique de chaque pays.

19. Les ministres ont souligné l'importance des principes d'autonomie collective et de coopération mutuelle qu'appliquent les pays non alignés, preuve tangible de leurs efforts pour corriger le déséquilibre qui caractérise la circulation internationale de l'information et les disparités des moyens de communication, pour faire régner l'égalité et instaurer des relations démocratiques dans ce domaine.

#### IV. RELATIONS AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

20. Les ministres de l'information ont insisté sur le fait que les pays non alignés avaient intérêt à coordonner leurs activités à l'Organisation des Nations Unies afin de frayer la voie à l'application des principes du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

Les ministres sont convenus qu'une telle coordination serait un moyen efficace de corriger le déséquilibre actuel qui caractérise la circulation de l'information et la communication à l'échelon international.

21. Les ministres ont estimé que les organismes internationaux appartenant au système des Nations Unies devraient redoubler d'efforts pour appuyer la mise en place rapide de systèmes et d'équipements nationaux d'information dans les pays non alignés et que, de leur côté, ces pays devraient y contribuer dans toute la mesure de leurs moyens.

Les ministres sont convenus d'appuyer le Département de l'information de l'ONU dans le domaine de l'information, en particulier l'élargissement de son programme de publications et de reportages audiovisuels sur les faits ayant trait à la question de Palestine et à la lutte du peuple palestinien pour faire respecter et exercer ses droits inaliénables sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime.

Les ministres ont jugé nécessaire de faire en sorte que la communauté internationale prenne davantage conscience du fardeau économique et social que représente pour le peuple palestinien le maintien de l'occupation israélienne et des effets négatifs de cette occupation sur le développement économique de la région de l'Asie occidentale dans son ensemble.

22. Les ministres ont rendu hommage à l'Unesco pour le rôle utile qu'elle joue en aidant les pays non alignés à établir le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, au PNUD pour l'assistance technique offerte aux pays non alignés et autres pays en développement qui cherchent à améliorer leurs infrastructures d'information, et au Programme international pour le développement de la communication pour la mise en oeuvre des projets de développement des équipements et systèmes d'information et de communication que lui soumettent les pays non alignés.

Les ministres ont également prié l'Unesco et son Programme international pour le développement de la communication, le PNUD et l'UIT de poursuivre leur précieuse assistance aux pays non alignés.

23. Les ministres se sont déclarés satisfaits de la manière dont les pays non alignés avaient coordonné leurs activités au Comité de l'information de l'ONU, à l'Unesco, dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication de l'Unesco et à l'UIT. Les ministres sont convenus que ces efforts avaient largement contribué à faire progresser la lutte pour l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

Les ministres ont lancé un appel à tous les membres du Mouvement des pays non alignés pour qu'ils renforcent, de concert, leur appui à la réalisation de l'étude du Comité de l'information sur les politiques et activités de l'ONU dans le domaine de l'information. Les ministres ont également demandé que le Programme international pour le développement de la communication apporte une assistance accrue au développement des infrastructures, des systèmes et des programmes de formation dans les domaines de l'information et de la communication aux niveaux régional et national. Les ministres ont rappelé, à cet égard, la résolution 37/94 de l'Assemblée générale relative au Programme international pour le développement de la communication.

24. Les ministres ont déploré les tentatives faites pour dénigrer le système des Nations Unies, en particulier l'Unesco, et compromettre son caractère universel. De telles tentatives vont à l'encontre des intérêts et des droits du Mouvement des pays non alignés et des pays en développement. A cet égard, les ministres ont exprimé leur confiance dans l'Unesco, son Directeur général et son secrétariat. Ils ont appuyé le plan à moyen terme de l'Unesco (1984-1989), le budget-programme (1984-1985) et, en particulier, le Grand Programme III (La communication au service de l'homme) adoptés par consensus. Ils ont insisté sur la nécessité d'une coopération active avec l'Unesco afin d'appuyer les objectifs de l'Organisation et de réaliser leurs propres aspirations.

Les ministres sont convenus que tous les pays, en particulier les pays membres du Mouvement des non-alignés, ne devaient épargner aucun effort pour appuyer l'Unesco et assurer l'exécution intégrale de son Programme, surtout à un moment où des pressions sont exercées en vue d'asservir l'Organisation à des intérêts particuliers.

#### V. PROGRAMMES D'ACTION CONCERNANT LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DES MOYENS D'INFORMATION

25. Rappelant la décision dans laquelle la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés a loué le travail accompli par le Pool des agences de presse et les organismes de radiodiffusion des pays non alignés, les ministres ont instamment prié ces organismes de poursuivre les efforts qu'ils déploient en vue de décoloniser l'information et de neutraliser les reportages tendancieux et erronés dirigés contre les pays non alignés et les mouvements de libération nationale.

Ils ont recommandé aux membres du Mouvement d'encourager leurs organes d'information à multiplier les sujets traités et à intensifier la diffusion des informations provenant des pays membres ou les concernant.

Ils ont également recommandé aux membres du Pool d'accroître leurs contacts avec les usagers en vue d'obtenir une meilleure utilisation de l'information.

26. Ayant noté que les pays industrialisés se livraient, notamment par le biais des moyens électroniques d'information, à une vaste propagande hostile à l'ensemble des pays non alignés et à leur mouvement, les ministres ont demandé aux Etats membres de refuser d'autoriser l'exploitation de leurs médias à cette fin.

Ils se sont déclarés solidaires de tout pays non aligné faisant l'objet d'une campagne d'information hostile et résolus à l'aider par tous les moyens possibles auprès de l'UIT et d'autres instances internationales.

27. La Conférence des ministres de l'information a pris acte de la proposition tendant à constituer un fonds pour le développement des médias dans les pays non alignés et a décidé que cette proposition serait attentivement étudiée par le Conseil intergouvernemental, avant d'être présentée à la prochaine conférence des ministres pour examen et adoption.

28. Les ministres, tout en se félicitant du rapport final de la réunion du Groupe d'experts du Conseil intergouvernemental qui s'est tenue à New Delhi, les 22 et 23 février 1982, ont adopté le programme d'action suivant sur la coopération dans le domaine des moyens d'information :

#### 1. POOL DES AGENCES DE PRESSE

- 1) En vue d'appliquer le Programme d'action de Tunis, qui demande la mobilisation des ressources nécessaires à la création et au renforcement des services d'infrastructure des agences de presse, le Comité de coordination du Pool est occupé à dresser une liste des pays qui ont besoin d'une assistance de cette nature, en indiquant les obstacles qui entravent la création d'agences de presse équipées d'installations adéquates. Il y aurait lieu de consacrer une série d'études aux besoins essentiels à la création de telles agences et aux conditions permettant leur intégration graduelle au Pool. Ces études établiraient les bases d'une assistance internationale et d'une coopération fondées sur les principes de l'autonomie collective et de l'entraide au sein du mouvement.
- 2) Le Comité de coordination pourrait élaborer des programmes complémentaires de séminaires et d'ateliers régionaux et intercontinentaux, qui serviraient de cadre à l'échange de données d'expérience et à l'examen de problèmes professionnels communs; un budget pourrait être établi à cette fin en faisant appel à l'assistance financière du Programme international pour le développement de la communication, de l'Unesco et du PNOD.

- 3) Le Comité de coordination du Pool, en coopération avec les organismes de radiodiffusion des pays non alignés et autres organismes intéressés, pourrait organiser annuellement des séminaires internationaux pour évaluer les possibilités d'expansion des organes d'information dans les pays non alignés et déterminer les facteurs qui s'y opposent. Il serait souhaitable que ces séminaires bénéficient de la participation non seulement des agences de presse, mais également de la presse, de la radio et de la télévision, ce qui faciliterait un examen détaillé des insuffisances du réseau d'échange d'informations en place et des possibilités d'établir une coopération entre les différents médias, tant au niveau national qu'à celui de la communauté des non-alignés. Ces séminaires, qui seraient nationaux et régionaux, viseraient à renforcer ce type de coopération et à assurer une acceptation nationale plus généralisée des informations du Pool.
- 4) Le Comité de coordination du Pool pourrait encourager les agences participantes, en particulier les centres de rediffusion, à fournir leurs services dans le plus grand nombre possible des langues prévues dans les statuts du Pool et devrait à cette fin aider à la réalisation d'études de faisabilité.
- 5) Le Groupe de suivi, créé par le Comité de coordination du Pool, devrait activement examiner les mesures adoptées jusqu'ici pour donner suite aux diverses décisions prises par le Pool depuis 1976, en vue de trouver les moyens d'accélérer la circulation de l'information, d'améliorer sa qualité et de fournir des éléments d'appréciation sur l'utilisation qui en est faite, de façon à pouvoir prendre des mesures d'ordre administratif et rédactionnel susceptibles de faciliter l'acceptation de l'information diffusée par le Pool.
- 6) Le Pool pourrait envisager de créer un réseau de liaison entre les principaux centres des membres du Pool, en vue de réduire les coûts de transmission et d'accélérer la diffusion des informations. Le plus grand nombre possible de membres du Pool devrait être relié par satellite et par câble. La prochaine conférence générale du Pool, qui aura lieu à La Havane en 1985, sera une excellente occasion d'analyser l'application du Programme d'action de la troisième Conférence générale de Tunis et de celui de la présente Conférence des ministres de l'information.

## 2. ORGANISMES DE RADIODIFFUSION DES PAYS NON ALIGNÉS

- 1) Soucieuse d'ouvrir de nouvelles perspectives et possibilités de coopération dans ce secteur, la Conférence propose le programme d'action ci-après qui vise la coopération entre les organismes de radiodiffusion des pays non alignés :

a) Les enseignements tirés jusqu'ici des activités des organismes ont laissé apparaître la nécessité d'établir entre les organismes de radiodiffusion participants des accords officiels relatifs à la diffusion et à l'échange réguliers de programmes. A cette fin, il deviendra peut être nécessaire de réserver des tranches horaires aux programmes et coproductions faisant l'objet de ces échanges.

b) Il y aurait lieu de planifier et réaliser des coproductions mettant en lumière les problèmes et questions qui intéressent les pays non alignés et les pays en développement, sur la base du partage des ressources et des compétences.

c) Il faudrait encourager les pays membres du Mouvement et autres pays en développement à conclure des arrangements bilatéraux ou multilatéraux visant la mise en place de services régionaux de radiodiffusion d'informations sur l'actualité aussi bien que de programmes politiques, économiques, sociaux, scientifiques et culturels qui intéressent directement les pays non alignés et autres pays en développement de leurs régions.

d) Il conviendrait d'élaborer, en faisant appel à la technologie appropriée, un programme de développement qui serait réalisé avec le concours d'instituts de mise au point de logiciel et avec l'aide des techniques de production disponibles. L'objectif principal du développement de la télévision devrait être en effet d'assurer l'autonomie et non de perpétuer inconsciemment ou d'accroître la dépendance vis-à-vis de logiciels de sources étrangères.

## 2) Formation

a) Il faudrait promouvoir des programmes de formation en cours d'emploi qui, bilatéraux d'abord, s'étendraient ensuite au niveau sous-régional.

b) Le personnel devrait recevoir une formation qui permette aux organismes nationaux de radiodiffusion de répondre aux besoins croissants auxquels ils font face et d'assumer le rôle qui leur revient dans la réalisation des objectifs communs d'autonomie.

c) Au cours de la Conférence, l'Indonésie a annoncé que son Centre de formation multimédias pouvait recevoir des stagiaires pris parmi le personnel de radio et de télévision des pays non alignés. D'autres pays de l'Organisation - Cuba, Nigéria, Yougoslavie, Inde, Algérie, Egypte, Bangladesh et Malaisie - ont également offert d'accueillir des stagiaires dans leurs instituts de formation.

## 3) Coopération dans le domaine des programmes de radio et de télévision

a) L'échange d'informations télévisées devrait porter non seulement sur l'actualité, mais aussi sur toute une gamme de thèmes non liés à l'actualité, c'est-à-dire des documentaires sur le développement culturel, social et économique, car les pays non alignés ont encore beaucoup à apprendre les uns des autres à cet égard.

b) L'échange de programmes culturels et sportifs devrait être encouragé entre stations et réalisé sur une base de réciprocité et autant que possible à titre gratuit.

c) La mise en place d'un système d'échange coordonné requiert l'échange de renseignements sur les installations dont dispose chaque organisme membre.

d) Une coopération devrait être établie pour l'échange de programmes et connaissances dans les secteurs de la radio et de la télévision, ainsi que pour l'utilisation de techniques avancées.

e) Les organismes pourraient continuer d'organiser des festivals de radiotélévision où seront notamment présentés des programmes réalisés par les membres.

f) Ils pourraient continuer d'assurer la présentation par le Pool de reportages des événements internationaux qui revêtent un intérêt particulier pour le Mouvement des pays non alignés.

g) Ils pourraient centraliser les documentaires présentés par les membres.

#### 4) Centres de coordination

Les organismes pourraient étudier l'utilité de créer des centres de coordination chargés du rassemblement de l'information, de l'échange de programmes et autres activités connexes.

#### 5) Tarifification des télécommunications par satellite

Les organismes pourraient chercher avec l'UIT et l'Unesco à abaisser les tarifs, conformément au désir des membres, et insister auprès de ces derniers pour qu'ils persuadent leurs services de télécommunications respectifs de réaliser cet objectif.

#### 6) Coopération internationale

a) Les organismes pourraient renforcer leur coopération avec l'Unesco et les unions régionales de radiodiffusion, car c'est là un moyen réaliste et efficace de satisfaire les aspirations visant le développement des organismes de radiodiffusion des pays non alignés.

b) Ils pourraient établir des relations avec l'Unesco et le Programme international pour le développement de la communication, aux fins d'obtenir l'assistance dont ont besoin les membres pour exécuter des projets.

#### 7) Radiofréquences

Les organismes pourraient poursuivre énergiquement leur programme d'action concernant une répartition équitable des radiofréquences.

### 3. BESOINS EN MATIERE DE FORMATION

- 1) Les besoins en matière de formation du personnel des agences de presse, des stations de radio et de télévision et des instituts de formation dans le domaine de l'information des pays non alignés devraient être évalués. Les pays membres du Pool et des organismes devraient indiquer leurs besoins à cet égard pour les trois années à venir.
- 2) Une coopération efficace s'impose entre les différents centres de formation des pays non alignés. Afin d'améliorer et d'harmoniser les normes, il importe que l'accent soit mis sur l'échange de matériels de formation, manuels, programmes et autres, de même que sur l'échange de formateurs.
- 3) Les instituts de formation devraient organiser sur ces thèmes, avec la participation des agences de presse, de la presse, de la radio ou de la télévision, des séminaires et colloques qui contribueraient à améliorer la qualité de l'information et son acceptabilité par les médias.
- 4) Les centres de formation existants devraient offrir au personnel des agences de presse, de la radio et de la télévision des cours sur la collecte de l'information et la présentation de bulletins d'information destinés à être publiés ou diffusés. Ils devraient offrir, en outre, à leurs étudiants des cours d'orientation sur les idéaux et la philosophie du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.
- 5) Le programme de formation technique devrait avoir pour objet de familiariser le personnel de la radio et de la télévision avec l'emploi de nouvelles techniques et de matériel de communication moderne. Ces cours pourraient être mis à jour périodiquement.
- 6) Les centres de formation, dont une des fonctions devrait être d'offrir des cours d'orientation sur la notion d'information dans le contexte des pays non alignés, pourraient inclure des centres de documentation. Ces derniers auraient la possibilité de travailler en coopération étroite avec le Centre de documentation de Sri Lanka qui leur prêterait assistance.
- 7) Les instituts de formation pourraient former par leurs propres moyens ou sous l'égide du Pool un noyau de spécialistes chargé de faciliter l'échange de données d'expérience et de matériel pédagogique, ainsi que de planifier la production en commun de manuels et autres matériels de formation. Ces spécialistes devraient constamment réviser le programme et l'adapter aux besoins qui évolueraient en fonction des progrès techniques.
- 8) Il y aurait lieu de promouvoir les programmes de formation en cours d'emploi dans le cadre d'accords bilatéraux et, par la suite, d'accords interrégionaux et intercontinentaux.

- 9) Il conviendrait d'encourager la formation du personnel des organismes de radiodiffusion et de télévision de chacun des pays membres en vue de permettre à ceux-ci de faire face à leurs besoins croissants de personnel qualifié et de permettre à ces pays d'être mieux en mesure d'assumer leur rôle dans la réalisation de l'objectif commun des pays non alignés, qui est l'autosuffisance dans la conduite de leurs affaires.

#### 4. TARIFS

Les ministres ont rappelé la directive de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, qui s'est tenue à New Delhi en 1983, concernant l'abaissement des tarifs des télécommunications et ont confirmé i) que des tarifs réduits pour l'information imprimée et électronique seraient introduits en 1984, ii) que ces réductions seraient tout d'abord accordées aux pays membres et iii) que les ministres de l'information et les ministres des télécommunications des pays où sont implantés des centres de rediffusion du Pool des agences de presse des pays non alignés se réuniraient en vue d'établir une proposition pratique, conformément au texte de l'annexe 1 à la présente Déclaration (DOC.NAMI/Conf.1/Res.9)

#### 5. INFORMATION IMPRIMÉE

##### 1) Papier-journal

a) Il y aurait lieu d'intensifier la coopération interrégionale entre pays non alignés, en vue d'identifier et d'exploiter de nouvelles sources de matières premières, ainsi que de préparer des études de faisabilité visant leur mise en valeur et la création de coentreprises pour accroître la production de papier-journal.

b) On pourrait organiser, le cas échéant, avec le concours de l'Unesco et selon un calendrier établi, des séminaires, enquêtes et réunions de consultation en vue d'évaluer la richesse des pays membres en matières premières, leurs moyens de mise au point des techniques nécessaires à la production de papier-journal, leurs possibilités en matière d'investissement et d'échange de compétences, et en vue également d'accroître la capacité de production des usines de pâte à papier des pays non alignés.

##### 2) Coopération entre organes de presse

Intensifier les activités entre journalistes, organes de presse, imprimeurs et maisons d'édition des pays non alignés, grâce à la création au sein du Conseil intergouvernemental d'un groupe spécial chargé, aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, de favoriser la promotion de la coopération dans le domaine de l'information imprimée. Encourager une coopération directe entre les organes de presse (journaux, périodiques, etc.) des pays non alignés par l'échange de journalistes, reportages, articles, documents, etc.

3) Production de livres

a) Les pays membres du Mouvement des non alignés devraient encourager la production d'ouvrages sur les moyens de communication et autres questions d'intérêt commun.

b) Le programme de production de livres pourrait être exécuté sur une base prioritaire, conformément à un plan, dans le cadre d'une collaboration entre les pays membres dotés des compétences et ressources nécessaires. On pourrait créer un comité chargé de désigner les centres de formation des pays membres où ce programme pourrait être mis en oeuvre.

c) En vue de faciliter l'échange d'informations sur divers aspects des communications, au minimum un centre régional de documentation devrait être établi dans chacun des quatre continents : Asie, Afrique, Europe et Amérique latine et Caraïbes. Ils pourraient réunir et rediffuser aux pays non alignés des données sur la situation actuelle dans le domaine des communications et sur l'orientation des politiques visant le développement des activités de communication. Dans une phase initiale on pourrait prévoir l'expansion des activités des centres de documentation déjà implantés dans les pays membres.

Les ministres se sont accordés à reconnaître l'utilité d'établir et de publier à l'intention du personnel des organes d'information, un ouvrage contenant des faits et données de base sur les pays non alignés.

6. FILM

- 1) On pourrait envisager d'organiser, de préférence à l'occasion des réunions d'organes des pays non alignés, des festivals cinématographiques dans les pays non alignés et dans les pays en développement, de même que, dans d'autres pays, des semaines cinématographiques intéressant certains pays.
- 2) On pourrait encourager la coproduction et la présentation dans les pays membres de films, notamment de documentaires.
- 3) Les distributeurs commerciaux de divers pays pourraient être persuadés de présenter un plus grand nombre de films réalisés dans les pays non alignés et les pays en développement. S'agissant des documentaires et des actualités cinématographiques, on pourrait tirer parti des possibilités de coopération plus vastes qu'offrent les circuits non commerciaux des pays non alignés.
- 4) On pourrait demander aux organismes de radiodiffusion des pays non alignés d'étendre leurs activités aux films.
- 5) Les pays non alignés qui ont créé des instituts cinématographiques sont invités à "encourager" l'admission d'étudiants d'autres pays non alignés. L'Unesco et le PNUD ont été conviés à appuyer ces services par tous les moyens dont ils disposent.

29. Après avoir adopté les programmes d'action sur la coopération dans le domaine des moyens d'information, les ministres ont confié au Conseil intergouvernemental la tâche d'élaborer les modalités de fonctionnement du mécanisme de coopération.

30. Rappelant la décision de la Conférence au sommet de New Delhi sur les problèmes de l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et de la réglementation du spectre magnétique électronique, les ministres, après avoir examiné soigneusement les implications qu'ils présentent pour la souveraineté nationale et le développement économique des pays en développement, ont décidé de demander aux organismes de radiodiffusion des pays non alignés d'entreprendre une étude approfondie des divers aspects pertinents de ces problèmes et de faire rapport à ce sujet lors de la première réunion que tiendra le Conseil intergouvernemental après sa reconstitution.

31. La Conférence a pris acte avec satisfaction des préparatifs en cours pour la deuxième Conférence sur les stratégies et les politiques en informatique (SPIN II), qui doit se tenir à La Havane dans le courant de 1984.

Compte tenu de l'importance croissante pour la communication de la technologie avancée que représente l'informatique, la Conférence a demandé aux pays membres de contribuer de concert au succès de SPIN II en envoyant à La Havane le plus grand nombre possible de représentants pour participer activement à la Conférence.

32. Les ministres ont pris note avec intérêt des possibilités qu'offrent les satellites aux pays non alignés et aux pays en développement et ont prié l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Unesco et le Programme international pour le développement de la communication d'élaborer des propositions à cet égard.

Des experts des pays non alignés devraient participer à l'examen des nombreuses propositions techniques, en tenant compte des satellites que les pays non alignés et les pays en développement ont en service, à savoir Insat, Palapa, Africast, Arabsat, etc.

#### VI. CAMPAGNE INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA DECOLONISATION

33. La Conférence a rappelé le rôle important joué par les médias des pays non alignés, ainsi que par l'Organisation des Nations Unies, notamment son Comité spécial des Vingt-Quatre dans le domaine de la décolonisation, et a prié les membres du Mouvement d'encourager la presse et les médias de leurs pays respectifs à intensifier la campagne qu'ils mènent pour assurer une plus large diffusion au principe du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, dans le contexte de la résolution 1514 (XV) adoptée en 1960.

#### VII. CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE L'APARTHEID

34. a) Les ministres de l'information ont rappelé les dispositions pertinentes contenues dans la Déclaration politique de la septième Conférence au sommet, relative au renforcement du non-alignement dans le monde contemporain.

Les pays non alignés ont pris un engagement commun à promouvoir la paix mondiale, la justice et la coopération, à éliminer l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, à faire disparaître l'apartheid, le racisme, y compris le sionisme et toutes les formes de domination étrangère, d'intervention, d'occupation et de pressions, à accélérer le processus d'autodétermination et à consolider l'indépendance nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, ainsi qu'à assurer le développement social et économique de leurs peuples.

Les ministres de l'information ont souligné que les médias des pays non alignés ne devaient épargner aucun effort pour renforcer leur coopération en vue de faire appliquer les principes et politiques du non-alignement.

b) Les ministres ont accueilli avec satisfaction le message communiqué par le Comité spécial contre l'apartheid sur la situation qui règne en Afrique du Sud, les activités des pays non alignés en ce qui concerne les sanctions contre l'Afrique du Sud, le soutien à la lutte de libération de l'Afrique du Sud et les louables initiatives prises par les pays non alignés dans ce domaine.

Les ministres ont pris note des déclarations faites par divers représentants sur la détérioration de la situation en Afrique australe, partageant l'inquiétude au sujet de l'accroissement de l'arsenal militaire et de la capacité de production d'armes nucléaires du régime raciste sud-africain, qui menace la paix et la sécurité de toute la région. La Conférence a condamné les agressions militaires perpétrées par l'Afrique du Sud dans la région en général, et contre l'Angola, le Mozambique et le Lesotho en particulier. Les ministres ont également condamné les sanctions économiques discriminatoires que l'Afrique du Sud continue d'appliquer contre ces pays. Ces actes de déstabilisation ont provoqué une crise profonde dans la région d'Afrique australe.

Les ministres ont condamné énergiquement l'occupation militaire par l'Afrique du Sud d'une partie du Sud de l'Angola, en violation de la souveraineté nationale, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola. La Conférence a condamné également les invasions répétées de l'Angola par l'armée sud-africaine, estimant que l'occupation du territoire angolais est un acte d'agression contre le Mouvement des pays non alignés. Elle a exigé le retrait immédiat et inconditionnel des troupes qui occupent le territoire angolais et a décidé de réaffirmer son soutien et sa solidarité au peuple et au Gouvernement de la République populaire d'Angola pour renforcer son indépendance et défendre sa souveraineté ainsi que son intégrité territoriale.

Les ministres ont estimé que tous les partisans de la liberté en Afrique australe devraient informer l'opinion publique et envisager de nouvelles possibilités d'action à la mesure de l'aggravation de la crise afin d'apporter un soutien efficace à la lutte de libération qui a fait de grands progrès au cours des dernières années.

En conséquence, la Conférence a prié les gouvernements membres d'encourager les organes d'information de leurs pays respectifs à contribuer effectivement à la campagne internationale contre l'apartheid ainsi qu'à la campagne internationale pour l'élimination de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale, y compris le sionisme.

c) Les ministres de l'information ont exprimé leur préoccupation devant la persistance des tensions en Amérique centrale, aux Caraïbes et dans l'Atlantique Sud.

Dans leur analyse de la situation de la région, ils ont également constaté que l'Amérique centrale traversait une grave crise politique, sociale et économique provoquée dans la plupart des cas par les structures traditionnelles du pouvoir répressif et par des structures économiques nationales qui engendrent la pauvreté et l'inégalité, situation aggravée par les interventions extérieures que ces pays ont eu à subir depuis la fin du siècle dernier.

d) Les ministres ont également décidé d'encourager tous les médias des pays non alignés à remplacer dans tous les cas le mot "Israël" par l'expression "régime raciste sioniste", en tenant compte de la liberté de la presse.

#### VIII. CRITERES APPLICABLES AU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL

35. La Conférence a constaté avec plaisir que, conformément à la demande de la Conférence au sommet de New Delhi, la rédaction du texte révisé des critères applicables au Conseil intergouvernemental avait été menée à bien.

Après de longues délibérations, la Conférence a adopté le document non sans y avoir apporté les modifications nécessaires. Les critères révisés applicables au Conseil intergouvernemental ont été incorporés dans la présente Déclaration finale.

#### IX. PREPARATIFS DE LA PROCHAINE CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INFORMATION DES PAYS NON ALIGNES

36. Accueillant avec gratitude la proposition du Gouvernement zimbabwéen, les ministres de l'information des pays non alignés ont décidé que la prochaine conférence des ministres de l'information des pays non alignés se tiendrait au Zimbabwe. Les ministres se sont déclarés fermement convaincus que la réunion de la prochaine conférence des ministres de l'information des pays non alignés, non seulement fournirait aux médias de plus grandes possibilités de coopération, mais servirait surtout à réaffirmer les principes et objectifs du nouvel ordre international de l'information et de la communication. Pour assurer le succès de la Conférence, les ministres ont chargé le Conseil intergouvernemental de coordonner les préparatifs de la Conférence, en collaboration étroite avec le Gouvernement du Zimbabwe, pays d'accueil. A cet effet, le Conseil intergouvernemental, en sa qualité de comité préparatoire de la prochaine conférence des ministres de l'information, inviterait ses membres à tenir des consultations complémentaires.

#### X. RESOLUTION DE REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE INDONESIENS

37. La Conférence des ministres de l'information des pays non alignés réunis à Djakarta du 26 au 30 janvier 1984,

Constatant avec une vive satisfaction que la Conférence s'est déroulée dans un climat d'harmonie et d'amitié,

Convaincue que les excellents arrangements pris par le gouvernement hôte, les installations qu'il a mises à la disposition des participants ainsi que le chaleureux accueil et l'attitude amicale du peuple indonésien tout entier, ont largement contribué à ce résultat,

Exprime sa gratitude et son admiration profondes au Gouvernement et au peuple indonésiens pour leur accueil chaleureux et, en particulier, à S. Exc. M. Suharto, président de la République d'Indonésie, pour l'éloquente allocution d'ouverture qu'il a prononcée devant la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés,

Félicite le Président de la Conférence, S. Exc. M. Harmoko, ministre indonésien de l'information, pour la sagesse et la compétence avec laquelle il a conduit les débats de la Conférence.

38. La Conférence s'est également déclarée reconnaissante et satisfaite des efforts sincères de tout le personnel indonésien qui s'est dépensé sans compter pour faciliter ses travaux.

XI. REMERCIEMENTS ADRESSES A L'ANCIEN PRESIDENT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL QUI A EXERCE SES FONCTIONS DE 1980 A 1984

39. La Conférence a exprimé sa satisfaction et ses remerciements à son président, S. Exc. M. Latif Nasayif Jassim, ministre iraquien de la culture et de l'information, pour la compétence et la maîtrise avec lesquelles il a guidé le Conseil pendant la durée de son mandat.

APPEL DE DJAKARTA AUX MEDIAS

La Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, réunie à Djakarta (Indonésie) du 26 au 30 janvier 1984,

Rappelant les principes et objectifs du Mouvement des non alignés et les efforts qu'il poursuit pour faire progresser l'instauration de relations justes, équitables et démocratiques dans le domaine de l'information et de la communication dans le monde,

Prenant acte du rôle important que les médias jouent dans le monde entier dans le maintien et le renforcement de la paix et de l'entente internationales et dans la promotion de la justice et de l'égalité, notamment dans le climat actuel d'affrontement politique et de désordre économique qui caractérise un monde pénétré d'un sentiment d'insécurité et de vulnérabilité,

Se félicitant du renforcement constant de la coopération entre les médias des pays non alignés qui contribue à redresser les inégalités et les déséquilibres existants dans les domaines de l'information et de la communication et à triompher des monopoles,

Réaffirmant la nécessité de poursuivre les efforts dans l'unité d'action afin de faire appliquer à brève échéance les principes du nouvel ordre international de l'information et de la communication,

Consciente du rôle grandissant du Pool des agences de presse et des Organismes de radiodiffusion des pays non alignés et de l'énorme contribution qu'ils apportent à une diffusion libre, large et mieux équilibrée de l'information,

Rappelant que la septième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars 1983, s'est déclarée profondément préoccupée de la situation créée par la course aux armements et par la crise économique et mondiale, et a exprimé son inquiétude devant la grave détérioration du milieu international,

La Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, soucieuse de modifier d'une manière positive cette situation internationale, lance un appel aux médias du monde entier :

- i) Pour qu'ils participent plus activement aux efforts internationaux de résistance contre la nette polarisation du monde en camps hostiles et armés, en apaisant la tension internationale pour la cause d'une paix juste et durable;
- ii) Pour qu'ils examinent toutes les possibilités d'une coopération internationale plus équitable dans le domaine de l'information et de la communication, de manière à poursuivre sur la lancée du consensus déjà atteint pour l'instauration d'un nouvel ordre international de l'information et de la communication;
- iii) Pour qu'ils favorisent l'autonomie collective et la coopération mutuelle entre les pays non alignés, en mettant l'accent sur le rôle innovateur du Pool des agences de presse et des Organismes de radiodiffusion des pays non alignés;
- iv) Pour qu'ils s'abstiennent de toutes les formes d'information tendancieuse et qu'ils évitent de diffuser des informations directement ou indirectement préjudiciables aux intérêts de tout Etat membre du Mouvement des pays non alignés;
- v) Pour qu'ils s'attachent à utiliser d'une manière positive les possibilités exceptionnelles qui leur sont désormais offertes d'influer sur le cours des relations internationales, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de progrès à la communauté internationale et, en particulier, aux pays non alignés et en développement;
- vi) Pour qu'ils renforcent leur coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les organismes du système des Nations Unies, notamment dans le domaine de l'information et de la communication, de manière à soutenir le système des Nations Unies en tant qu'instrument de progrès durable et universel, inspiré par de nobles desseins transcendant nos préoccupations immédiates.

**RESOLUTION SOUTENANT L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE DANS SON ROLE**

**La Conférence des ministres de l'information,**

**Rappelant les activités et les efforts systématiques menés sous l'impulsion de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) en vue de l'instauration d'un nouvel ordre international de l'information et de la communication,**

**Constatant que les buts et objectifs du plan à moyen terme établi pour la période 1984-1989 dans le domaine de l'information et de la communication, de même que le Programme et budget pour 1984-1985, adopté par consensus à la vingt-deuxième Conférence générale de l'Unesco, et en particulier le Grand programme III (La communication au service des hommes) concordent avec les besoins et aspirations du mouvement des pays non alignés, désireux de développer les infrastructures et d'accélérer le courant d'information dans les deux sens,**

**Considérant que les mesures de progrès dont les pays non alignés ont pris l'initiative dans le cadre du combat mené pour décoloniser l'information dans les relations internationales se heurtent à l'opposition de certains groupes d'intérêts,**

**Tenant compte de la recommandation relative à la défense de l'Unesco et du nouvel ordre international de l'information et de la communication, adoptée à la cinquième réunion du Conseil intergouvernemental des ministres de l'information des pays non alignés, qui était consacrée à la coordination de l'information et aux organes d'information (Georgetown (Guyana) 20-22 mai 1981), ainsi que des autres recommandations et résolutions pertinentes adoptées par le Conseil intergouvernemental,**

**Constatant avec inquiétude que, depuis des années, des tentatives systématiques sont faites pour discréditer l'Unesco et la réduire à l'impuissance afin de faire obstruction à l'instauration d'un nouvel ordre international de l'information et de la communication,**

**Estimant que ces menaces contre une organisation internationale sont inadmissibles et vont à l'encontre des objectifs de développement définis par les pays du mouvement depuis la conférence au sommet qu'ils ont tenue à Alger en 1973, et contre la volonté de la communauté internationale telle qu'elle s'exprime à l'Unesco,**

**Convaincu que le fait de défendre l'universalité de l'Unesco et de vouloir que cette organisation continue à mener une action efficace s'accorde avec les principes et objectifs du mouvement,**

- 1. Se déclare solidaire de l'Unesco et rejette avec fermeté les menaces et pressions exercées contre cette organisation;**
- 2. Affirme la nécessité de défendre le caractère universel de l'Unesco;**

3. Déclare qu'elle apporte tout son appui et donne toute sa confiance au Directeur général de l'Unesco, sous la conduite duquel ont été élaborés des programmes d'action pleinement conformes au mandat assigné par les Etats membres de cette organisation.

#### RESOLUTION RELATIVE A LA REDUCTION DES TARIFS DES COMMUNICATIONS

La Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, réunie à Djakarta du 26 au 30 janvier 1984,

Dans l'esprit de la Déclaration de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New-Delhi, en 1983, qui préconisait l'abaissement des tarifs des télécommunications, et dans la ligne des résolutions et recommandations adoptées à la Réunion du Conseil intergouvernemental en 1977 à Tunis, en 1978 à La Havane, en 1979 à Lomé, en 1980 à Bagdad, en 1981 à Georgetown et en 1982 à La Valette,

Ayant arrêté que les Etats membres doivent prendre d'urgence des mesures qui permettent d'abaisser les tarifs des télécommunications en 1984 et d'utiliser de façon plus efficace et en commun les équipements et réseaux de télécommunications,

Ayant rappelé la recommandation des experts de l'Unesco réunie à Paris en 1981, qui ont estimé qu'il était possible d'appliquer un tarif DPBS de 200 dollars des Etats-Unis par mois à chaque extrémité, pour un circuit de téléimprimeur en duplex fonctionnant de façon continue et un tarif préférentiel de 1 000 dollars des Etats-Unis pour un circuit de type téléphonique utilisable en permanence, en prévoyant des réductions proportionnelles pour les circuits utilisés pendant les périodes plus courtes :

1. Décide que, pour activer les échanges de données d'information entre agences de presse et services de radiodiffusion des Etats membres et stimuler l'activité de ces organismes, et pour soutenir l'action du Pool des agences de presse et des organismes de radiodiffusion des pays non alignés, la réduction des tarifs des télécommunications devrait être accordée en premier lieu aux Etats membres;

2. Décide en outre de proposer que les ministres de l'information et les ministres des télécommunications des pays qui servent de relais au Pool des agences de presse des pays non alignés se réunissent afin d'élaborer des propositions pratiques concernant les tarifs. Cette réunion pourrait avoir lieu au Caire à l'issue de la réunion technique que le Pool doit tenir dans cette ville en mars 1984 afin d'étudier les améliorations à apporter au réseau de télécommunications en vue de l'accélération des échanges;

3. Prend acte du fait que l'Unesco est disposée à appuyer cette initiative et à la coordonner avec ses plans, qui prévoient l'organisation en 1984, à Manille et à Dakar, de deux réunions régionales des ministres de l'information et des ministres des télécommunications qui discuteront des problèmes de tarifs concernant les moyens de diffusion écrite et électronique de l'information.

RESOLUTION RELATIVE AU POOL DES AGENCES DE PRESSE DES PAYS NON ALIGNES

La Conférence des ministres de l'information des pays non alignés,

Rappelant l'importance attachée au Pool, lors de leur Conférence au sommet par les pays non alignés, considérant qu'il constitue un système permettant un échange régulier de nouvelles entre eux,

Constatant la remarquable progression du Pool et les efforts constants qu'il fait pour améliorer la qualité des nouvelles présentées et pour créer des conditions qui facilitent la communication directe entre les agences de presse qui en sont membres,

Préoccupée par le fait que certains pays non alignés n'ont pas d'agence de presse et que certaines agences sont mal équipées du point de vue technique, ce qui les empêche de jouer un rôle effectif au sein du Pool,

Prenant acte des efforts considérables faits par le Pool sur le plan de la formation professionnelle pour améliorer la qualité des nouvelles qu'il présente,

1. Demande aux agences de presse des pays non alignés d'oeuvrer à l'unisson pour exécuter le Programme d'action de Tunis, comme l'a recommandé la septième Conférence au sommet des pays non alignés;

2. Invite les mieux pourvues parmi les agences membres du Pool à soutenir, dans un esprit de coopération et de solidarité, les autres agences membres moins développées en leur apportant une assistance technique ou financière;

3. Engage les organes d'information et les journalistes des pays membres à utiliser davantage les informations transmises par le Pool et à réaffirmer ainsi leur ferme volonté de faire prévaloir la pluralité des sources d'information, l'objectivité et la compréhension mutuelle, et en général l'autonomie collective, en particulier dans le domaine de l'information;

4. Fait appel aux Etats membres pour qu'ils créent le réseau de télécommunications intégré qui doit être étudié à la réunion que les directeurs techniques tiendront au Caire en 1984, afin d'améliorer les opérations du Pool;

5. Réaffirme la nécessité de poursuivre comme le préconise le Programme d'action de Tunis le programme de formation du personnel des agences de presse, et de travailler de concert dans le cadre de l'Unesco et du Programme international pour le développement de la communication afin de mobiliser en priorité une assistance pour réaliser les programmes de formation proposés par le Pool.

RESOLUTION RELATIVE A L'UTILISATION DE LA RADIO POUR DIFFUSER DES  
EMISSIONS HOSTILES AUX PAYS NON ALIGNES

La Conférence des ministres de l'information des pays non alignés, réunie à  
Djakarta du 26 au 30 janvier 1984,

Compte tenu des principes qui sont à l'origine du mouvement des pays non alignés, des règles internationales reconnues applicables en matière de communications et des postulats à la base du nouvel ordre international de l'information et de la communication,

Considérant que depuis la création de leur mouvement, les pays non alignés ont mis en lumière les principes du combat pour la paix, de la coopération internationale et de l'égalité entre les nations, ainsi que de la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, le sionisme et l'agression sous toutes ses formes,

Tenant compte du fait que la lutte menée pour instaurer le nouvel ordre international de l'information et de la communication était inspirée à l'origine, et reste inspirée, par les postulats et les principes du mouvement des pays non alignés, qu'elle étend à tous les pays le droit d'utiliser la radio et la télévision à des fins de paix et de coopération internationale et pour resserrer les liens d'amitié entre les peuples, dans le respect absolu des politiques adoptées par les pays en matière d'information pour préserver la souveraineté et l'indépendance nationales,

Considérant que l'utilisation de la radio pour diffuser des émissions hostiles alourdit l'atmosphère internationale, rend le dialogue impossible et menace de faire du secteur des ondes un nouveau théâtre de dangereux affrontements, qui pourraient avoir des conséquences imprévisibles pour la paix dans le monde,

Ayant connaissance de l'existence d'un plan qui prévoit la création d'une station de radio à ondes moyennes devant servir à émettre des émissions hostiles à Cuba et à semer le désordre à l'intérieur de ce pays non aligné, plan qui constitue un dangereux précédent et qui pourrait être utilisé ultérieurement contre n'importe quel autre membre du mouvement,

Considérant les accords et résolutions que les conférences de chefs d'Etat ou de gouvernement ont adopté en se fondant sur les principes qui sont à l'origine du mouvement des pays non alignés,

1. Déplore l'utilisation de la radio pour diffuser des émissions hostiles dirigées par un Etat contre un autre, qu'il s'agisse ou non de pays non alignés, car c'est là un acte qui est contraire aux principes fondamentaux du mouvement et du nouvel ordre international de l'information et de la communication et qui transgresse les principes et règles applicables à l'échelon international en matière de radiodiffusion, tels qu'ils sont définis dans la Charte des Nations Unies et par le droit international;

2. Considère que l'utilisation de radiofréquences pour diffuser des émissions hostiles ouvertement présentées comme la politique officielle d'un pays à l'égard d'un autre constitue une provocation flagrante et une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays quel qu'il soit;

3. Déclare que le plan en cours d'exécution qui consiste à mettre en place une station de radio qui diffusera des émissions contre Cuba, en s'abritant derrière le nom de l'illustre patriote cubain José Martí, est une injure au peuple cubain et un précédent inadmissible dans les communications radiophoniques internationales;

4. Exige la cessation immédiate de toute espèce d'émissions radiophoniques contraires à l'intérêt national d'un autre pays, qu'il soit ou non membre du mouvement des pays non alignés, et demande instamment à tous les Etats membres, à l'Organisation des Nations Unies, à l'Unesco et aux divers organismes gouvernementaux de déplorer un tel acte, qui transgresse les principes du droit international et les règles établies par l'Union internationale des télécommunications.

A/39/139  
S/16430  
Français  
Page 26

**APPENDICES**

APPENDICE I

Allocution prononcée par M. Soeharto, président de la République  
d'Indonésie lors de l'ouverture de la Conférence des ministres  
de l'information de pays non alignés, le 26 janvier 1984  
à Djakarta

[Original : anglais/arabe/  
français]

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Les jours qui viennent seront importants pour le Mouvement de pays non alignés. En effet, les ministres de l'information de ces pays sont rassemblés aujourd'hui ici pour délibérer ensemble et préparer un cadre de coopération afin que le flux d'information et de communication contribue davantage à améliorer la prospérité des pays non alignés.

A l'époque où nous vivons l'information et la communication font partie des nécessités de notre existence et il continuera d'en être ainsi dans les temps à venir. On peut presque dire que l'homme moderne ne peut plus vivre sans l'information.

Pour nous tous qui faisons partie du Mouvement des pays non alignés, l'information et la communication ont une signification très importante car elles sont la source de l'amélioration du niveau de vie, qui est le but de notre lutte à tous.

C'est pourquoi le peuple indonésien est très heureux et très honoré d'être hôte de cette importante conférence. Nous espérons que nous réussirons à créer un climat de paix et de cordialité qui permettra à tous les participants à la Conférence d'adopter des résolutions profitables tant désirées par les peuples que nous représentons ici.

Mesdames et Messieurs,

Il est indéniable que ces jours-ci le monde est à l'écoute et a les yeux fixés sur Djakarta. Les peuples que nous représentons attendent plein d'espoir ce que vous allez décider.

L'attention est maintenant fixée sur l'information et les communications. Mais ce qui est plus important encore, et profondément significatif, c'est que cette réunion reflète en fait l'esprit du Mouvement des pays non alignés et est à son image.

Il faut donc avant tout que les actes de cette conférence soient imprégnés de l'esprit et des aspirations du Mouvement dans ce qu'il a de plus profond.

Pour cela, il est très utile de revenir en arrière et de considérer l'histoire de la naissance du développement et de l'évolution du Mouvement.

Il y a plus de 20 ans se tenait à Belgrade la première Conférence du Mouvement des pays non alignés. C'est à cette occasion qu'ont été posés, avec le plus grand sens des responsabilités et dans la sincérité, les fondements et définies les aspirations de notre mouvement, c'est-à-dire l'instauration d'un monde nouveau, plus pacifique, plus prospère, plus équitable et plus humain que celui dans lequel nous avons vécu jusqu'à ce jour.

Bien avant la Conférence de Belgrade, il y a presque 30 ans, avaient été définis les 10 principes de Bandung, issus de la première Conférence afro-asiatique. Il existe des liens historiques très puissants entre Bandung et Belgrade et également entre Bandung et les Conférences que le Mouvement des pays non alignés a tenues par la suite.

Aujourd'hui, si nous considérons la longue route parcourue, nous trouvons en grand encouragement dans le fait que les fondements posés autrefois se renforcent et que nos aspirations vont en se concrétisant. Mais malgré ces résultats encourageants, nous devons rester réalistes. Il faut reconnaître que nos aspirations ne se sont pas toutes réalisées, qu'il ne s'agit que d'une partie de notre entreprise, voire d'un début seulement en regard de l'histoire. Mais c'est néanmoins un début très important.

A la première Conférence de Belgrade, le Mouvement des pays non alignés ne comptait que 25 pays; ce nombre s'est considérablement accru depuis.

Lors de cette première conférence, le colonialisme était encore solidement implanté dans diverses régions du monde. Il n'en reste maintenant que quelques vestiges, en attendant le moment où ils disparaîtront à tout jamais, balayés par l'histoire et sans aucune chance de retour. La naissance du Mouvement des pays non alignés a été autrefois accueillie avec scepticisme et condescendance. Aujourd'hui, le monde observe sérieusement son devenir et même souhaite souvent qu'il réussisse dans l'intérêt du monde.

Nous savons bien cependant que la route qu'a suivie le Mouvement des pays non alignés depuis sa naissance n'a pas été aisée. Ce nouveau mouvement surgissant au milieu d'un ordre mondial établi, que nous voulons améliorer, a souvent été attaqué et tiré à droite et à gauche, en particulier par les grandes puissances mondiales qui s'affrontent et se disputent les zones d'influence.

Personnellement, je considère que cette marche et ces expériences ont été un test qui a essentiellement mûri et enrichi notre mouvement.

Il est normal que des divergences d'opinion existent parfois entre nous, car nous représentons tous des États souverains et égaux, qui sont sur le même plan. Cependant, notre présence dans le Mouvement des pays non alignés prouve que nous avons tous la ferme volonté de ne pas accentuer les désaccords entre nous, mais au contraire d'unir nos forces pour atteindre les objectifs communs que nous considérons comme nobles. C'est pour cela que malgré les épreuves successives que nous avons dû affronter, notre mouvement a survécu et vivra toujours.

Cette unité est absolument nécessaire si nous voulons accomplir de grandes tâches qui resteront dans l'histoire.

Le nouvel ordre mondial auquel nous aspirons est encore loin de la réalité. Le danger d'une guerre nucléaire, au lieu de diminuer, s'accroît très sérieusement.

L'économie mondiale, en pleine récession, n'a pas encore donné de signes de reprise.

Tous les déséquilibres, les injustices et les instabilités du monde proviennent de cet ordre mondial caduc, qui ne répond plus aux exigences de notre civilisation et de l'existence des hommes d'aujourd'hui.

L'Indonésie est entrée dans le Mouvement des pays non alignés par conviction; en effet, dans le préambule de la Constitution de la République d'Indonésie, il est solennellement déclaré que le peuple indonésien doit participer pleinement à la formation d'un ordre mondial fondé sur l'indépendance, la paix et la justice sociale.

Mesdames et Messieurs,

Le nouvel ordre auquel nous aspirons ne pourra être que si nous agissons concrètement pour changer l'ordre ancien que nous jugeons injuste et qui ne donne pas de possibilités aux pays non alignés et aux pays en développement.

Dans les efforts que nous faisons pour opérer des changements aussi radicaux, il faut que nous soyons réalistes, sans toutefois dévier de notre objectif principal. Il n'est pas moins important de préserver la force morale de notre mouvement qui, comme l'expérience l'a prouvé, a un pouvoir immense. Nous sommes devenus une force morale car notre marche est inspirée par la sagesse profonde de l'homme, qui ne cesse d'aspirer à la tranquillité, à la paix, à la prospérité et à la justice. Le Mouvement des pays non alignés suit le cours de l'histoire de la race humaine, continuellement guidée par la sagesse de l'espèce et ne dépend d'aucune des superpuissances mondiales mais s'appuie sur sa propre conviction et sa propre force.

Le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, dont vous discuterez l'instauration durant les jours qui viennent est un élément essentiel dans nos efforts pour modifier l'ordre mondial dans les domaines politique et économique.

La nécessité de créer un nouvel ordre de l'information et de la communication a été souvent débattue par les experts et par tous ceux qui veulent la prospérité mondiale.

De prime abord, on constate des inégalités, qui font partie du déséquilibre général existant dans tous les secteurs d'activité partout dans le monde. Dans ce les pays industrialisés occupent une position plus avantageuse, ce qui n'a pas toujours une signification positive. Néanmoins, nous devons reconnaître que ces pays l'emportent sur nous dans le domaine de la technologie et de la gestion de l'information et de la communication et cette situation doit nous inciter à essayer de les rattraper.

Mais par ailleurs, nous estimons qu'il est injuste qu'à cause de cette supériorité dans la technologie et dans la gestion, nous soyons inondés de nouvelles qui, d'une part, ne servent que les intérêts des pays industrialisés et d'autre part nuisent souvent à l'image des pays que nous sommes en train de développer.

Plus grave encore, une sorte de crise se répand dans les pays en développement, qui en arrivent à manquer de confiance et de foi en eux-mêmes.

En Indonésie, nous connaissons les mauvais effets du déséquilibre du flux d'information dominé par les agences de presse des pays industrialisés. C'est pourquoi nous sommes en train de mettre en place une presse libre et responsable. Dans le cadre des efforts que nous faisons pour mener à bien notre développement national, nous avons intensifié le rôle de l'information et des media, pour insuffler un esprit de dévouement et de lutte au peuple indonésien, renforcer le sens de la discipline et de la responsabilité de la nation et pour sensibiliser le peuple à la culture et à l'identité nationales et amener la population à participer à nos efforts.

Il serait extrêmement utile que durant cette conférence, les membres du Mouvement des pays non alignés échangent des données d'expérience, afin de tirer profit des enseignements de leurs réussites respectives ainsi que de leurs échecs.

Nos pensées, nos désirs, nos buts ont été clairement définis par nous-mêmes lors de la Conférence afro-asiatique de Bandung, puis lors des Conférences de pays non alignés à Belgrade, au Caire, à Lusaka, Alger, Colombo, à La Havane et à New Delhi.

A mon avis, ce dont nous avons maintenant besoin c'est d'élaborer des programmes collectifs concrets et réalistes, que nous puissions mettre en oeuvre ensemble, si petites que soient ces entreprises communes, elles constitueront une contribution irremplaçable pour la réalisation de nos aspirations. Une longue route commence toujours par un premier pas, sur la lancée duquel nous pouvons continuer ensemble afin de devenir une force toujours plus réelle.

Créons donc, par notre propre force et détermination, le système d'information et de communication dont nos peuples auront besoin et qui unifiera encore davantage le Mouvement des pays non alignés, qui nous permettra de mieux nous comprendre et de travailler côte à côte.

C'est de cette information et de cette communication là que nos peuples ont besoin.

Je voudrais pour conclure et pour traduire nos espoirs rappeler qu'il existe deux sources de lumière dans le monde : le soleil dans le ciel et la presse et les medias sur la terre.

Je déclare la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés officiellement ouverte.

Je vous remercie.

APPENDICE II

Message de la Présidente du Mouvement des pays non alignés  
S. Exc. Mme Indira Gandhi, premier ministre de la  
République de l'Inde

[Original : anglais]

Je félicite le Gouvernement indonésien d'avoir pris l'initiative de cette conférence, répondant ainsi au vœu exprimé lors de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement tenue l'an dernier au mois de mars à New Delhi.

Les pays non alignés veulent resserrer les liens d'amitié et intensifier la coopération économique et technique entre eux d'une part et aussi avec les pays des deux blocs. Mais pour cela, il faut un courant d'information plus équilibré. C'est pourquoi nos pays ont lancé l'idée d'un nouvel ordre international de l'information et de la communication et activement milité pour cette cause. Cette initiative se heurte à une vive opposition de la part de certains pays et groupes d'intérêts. Mais ce que nous faisons pour ne plus être aussi tributaires des agences transnationales riches et puissantes qui dominent l'information fait partie intégrante du combat que nous menons pour instaurer un nouvel ordre mondial fondé sur la justice et l'égalité.

Les pays non alignés sont conscients de la fonction toute spéciale que les organes d'information peuvent remplir dans le processus de développement et de transformation sociale. Dans ce domaine, les expériences faites par les uns et les autres nous en apprennent davantage que l'exemple des sociétés d'abondance. Nous avons déjà établi pour cela certains instruments utiles, parmi lesquels il faut citer en premier lieu le Pool des agences de presse et l'organisme de radiodiffusion des pays non alignés. Cela n'a pas été facile et représente une charge considérable du point de vue de l'organisation et du financement. Mais ces mesures ont aidé à décoloniser l'information. On s'est mis d'accord à la septième Conférence au sommet sur certaines mesures précises conçues pour intensifier les échanges dans ce domaine.

J'espère que la Conférence des ministres réunie à Djakarta ira encore plus loin dans cette voie.

Nous devons surmonter les problèmes que nous a légués le colonialisme du passé, et en même temps regarder vers l'avenir.

L'ère de l'espace a révolutionné les techniques de l'information. Nous autres pays non alignés ne devons pas nous laisser devancer, car si nous ne suivons pas le progrès, nous nous enfermerons encore davantage dans la dépendance. Grâce à son programme spatial, l'Inde est en train de trouver de nouveaux usages aux satellites, qui permettront d'assurer des communications plus rapides dans les régions isolées, d'éduquer la population et de recueillir toutes sortes d'éléments

A/39/139  
S/16430  
Français  
Page 32

d'information ayant des incidences directes sur l'existence quotidienne de nos citoyens. Je suis sûre que d'autres pays en développement sont eux aussi en train d'élaborer des plans pour mettre les nouvelles techniques de communication au service de leur œuvre d'édification nationale.

Je vous souhaite le meilleur succès.

New Delhi,  
19 janvier 1984

-----

